

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPÉRIEURE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2025

ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures – coefficient : 2

Matériel :

L'usage d'une calculatrice est interdit.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de brouillon fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages, y compris les pages blanches. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc.)

IMPORTANT

1. Si un candidat repère ce qui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit l'épreuve en conséquence.
2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mises à disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
3. Ce dossier comporte **21 pages**, y compris celle-ci. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez-en un autre au responsable de salle.

Sujet :

Vous êtes secrétaire administratif dans une Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) X, de l'académie Y (mentions à utiliser dans votre réponse). Suite à la conférence de Madame la ministre de l'Education Nationale sur l'acte 2 du choc des savoirs du 12 novembre 2024, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) va faire une intervention devant les personnels de direction lauréats du concours le 2 décembre 2024 et vous demande de faire une analyse de la mise en œuvre du choc des savoirs.

Il vous appartient de répondre aux questions et demandes formulées suivantes.

1 – Le directeur académique vous demande de rédiger une note sur le choc des savoirs récapitulant l'ensemble des points essentiels et les principales évolutions entre l'acte 1 et l'acte 2 (les dispositifs maintenus, supprimés et créés). **(9 points)**

2 – Au vu du dossier fourni, quels sont les moyens mis en place pour financer les mesures liées au choc des savoirs ? **(4 points)**

3 – Quelles instances sont mobilisées ou peuvent être mobilisées au niveau national ou local pour mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre du choc des savoirs ? Expliquer rapidement leur rôle. **(2 points)**

4 – Vous préparerez une fiche de synthèse des nouvelles mesures concernant les examens à partir de la session 2025. **(3 points)**

2 points seront consacrés à la syntaxe, l'orthographe, la lisibilité de la copie. L'opérationnalité des réponses formulées sera également valorisée.

Vous répondrez aux questions en vous aidant du dossier documentaire fourni.

Il n'est pas nécessaire de répondre aux questions sous forme administrative.

Dossier documentaire

Document 1 : Acte I - Extrait du dossier de presse du 5 décembre 2023 « Choc des savoirs : élever le niveau de notre école »

www.education.gouv.fr

Document 2 : Acte I - infographie extrait 2 du dossier de presse du 5 décembre 2023 : « Choc des savoirs : élever le niveau de notre école - synthèse des mesures du plan & Calendrier des mesures. »

www.education.gouv.fr

Document 3 : Acte II –Choc des savoirs : présentation et calendrier des mesures. 12 novembre 2024

www.education.gouv.fr

Document 4 : Acte II – infographie 12 novembre 2024- Choc des savoirs calendrier des mesures

www.education.gouv.fr

Document 5 : Extrait « Revalorisation des rémunérations des perspectives de carrière des équipes éducatives mis place dès la rentrée scolaire 2023 »

www.education.gouv.fr

Document 6 : Dossier de presse - Rentrée scolaire 2024 : des moyens renforcés pour mettre en œuvre le choc des savoirs.

www.education.gouv.fr

Document 1 :

Acte I - Extrait 1 du dossier de presse du 5 décembre 2023 « Choc des savoirs : élever le niveau de notre école ».

www.education.gouv.fr

❖ Les constats

Des progrès au primaire depuis 2017, mais le collège ne fait plus assez progresser les élèves.

Le niveau des élèves progresse au primaire grâce à l'effort d'investissement massif conduit depuis 2017.

Les [résultats de PISA 2022](#) confirment la baisse du niveau des élèves français au collège.

Les évaluations nationales et internationales démontrent la nécessité d'une réforme du collège.

❖ Axe 1 : Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs

1. À partir de la rentrée 2024 - Des programmes articulés autour d'objectifs annuels.
2. À partir de la rentrée 2024 - Les programmes de mathématiques aborderont plus tôt les fractions et les nombres décimaux en favorisant une approche concrète et imagée ("méthode de Singapour").
3. Rentrée 2025 - Des programmes de langues plus précis pour un enrichissement linguistique, historique et culturel.
4. Rentrée 2025 - Un socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale.
5. À partir de la rentrée 2024 - Des manuels labellisés, obligatoires en mathématiques et en français dans le 1er degré.
6. À partir de la rentrée 2024 - Financer l'achat des manuels en mathématiques et lecture au CP et au CE1 afin que tous les élèves et leur professeur en soient dotés.

Des programmes articulés autour d'objectifs annuels et ancrés dans des pratiques pédagogiques efficaces

Les enseignants utilisent principalement les programmes comme guide pour structurer leurs cours. Cependant, ils expriment également le besoin d'avoir des indications précises pour organiser la progression de leur enseignement. La bataille des savoirs commence par l'exigence, la lisibilité et la qualité du cadre des apprentissages. Elle implique donc de revoir les programmes, dans leurs contenus et leur structuration.

Les programmes de la petite section de maternelle à la classe de 3e ont été modifiés en 2015. Élaborés selon une logique de cycles, ils ont été complétés, à partir de 2017, par des recommandations pédagogiques, des repères de progressivité, des guides pour enseigner les savoirs fondamentaux, ainsi que des réajustements demandés au Conseil supérieur des programmes, notamment pour renforcer leur dimension écologique.

Le Conseil supérieur des programmes est saisi dès aujourd'hui pour engager une révision de ces programmes afin qu'ils mentionnent ce qui doit être traité par les professeurs, comme il se doit, mais aussi les attendus qui doivent être maîtrisés par les élèves chaque année et leurs repères de progression en cours d'année. Ces attendus annuels éviteront que la maîtrise de notions fondamentales pour la progression des élèves, notamment à l'école élémentaire, ne soit repoussée à la fin des cycles.

Ces programmes s'appuieront sur des méthodes pédagogiques éprouvées par la science et la pratique (pédagogie explicite, évaluation au service des apprentissages, retours sur le travail des élèves, coopérations entre élèves, tutorat entre pairs, etc.). Ils permettront ainsi aux professeurs de retrouver, en un lieu unique, l'ensemble des ressources programmatiques nécessaires à l'élaboration de leur enseignement.

L'exigence d'une pratique quotidienne de la lecture, de l'écrit et des mathématiques y sera réaffirmée. La fréquence et l'exigence des activités de lecture et de résolution de problème y seront explicitement énoncés.

Les programmes de mathématiques aborderont plus tôt les fractions et les nombres décimaux en favorisant une approche concrète et imagée.

Dans les programmes actuels, l'apprentissage des fractions et des nombres décimaux est inscrit au cycle 3 (CM1/CM2/6e). Cet apprentissage est souvent abordé selon une approche abstraite, à la toute fin de l'école élémentaire. Les résultats de nos élèves révèlent logiquement une trop faible maîtrise de ces notions à l'entrée en 6e. Leur apprentissage trop tardif et la mécompréhension des nombres, et surtout des fractions, expliquent ces faibles performances des élèves en début de collège.

D'autres pays ont fait le choix d'aborder plus tôt l'étude des fractions simples et des fractions décimales. C'est le cas de plusieurs de nos voisins européens et de la méthode de Singapour.

Le Conseil supérieur des programmes veillera dans le programme de mathématiques de l'école élémentaire à anticiper les apprentissages des fractions et des nombres à virgule dès le CE2, voire en assurer une première découverte concrète et imagée dès le CE1. La notion de probabilité sera introduite dès le CE2, avec un travail permettant de renforcer la maîtrise des fractions et des décimaux en contexte tout au long du cours moyen. La manipulation et l'approche concrète et imagée des notions mathématiques avant d'aborder l'abstraction, ainsi que la résolution de problèmes, seront renforcées.

Chaque semaine, les élèves seront confrontés à la résolution de problèmes contextualisés. Les professeurs pourront sélectionner ces problèmes au sein d'une banque nationale constituée par des laboratoires de recherche, avec des propositions pour tous les niveaux.

Des programmes de langues plus précis pour un enrichissement linguistique, historique et culturel
Les programmes de langues vivantes étrangères se caractérisent par une structuration répétitive et une focalisation sur des enjeux sociétaux très généraux. L'approche insuffisamment marquée par la culture propre à l'univers de chaque langue enseignée, le faible capital de vocabulaire et de structures grammaticales, pourtant indispensables pour une expression diversifiée et complexe, conduisent parfois à une lassitude chez les élèves et à une maîtrise limitée de la langue.

En anglais, la moitié des élèves n'atteint pas le niveau minimum attendu A2 à la fin de la 3e. Près d'un sur sept n'atteint pas le niveau A1. Ces résultats nous obligent à agir tant la maîtrise de cette langue est devenue incontournable dans le parcours futur des élèves.

Les programmes de langues vivantes étrangères présenteront de la 6e à la terminale des indications claires sur les domaines étudiés, les points grammaticaux et le vocabulaire à maîtriser chaque année. Il s'agira du vocabulaire essentiel, y compris en matière scientifique et technique, des repères culturels indispensables à une bonne connaissance de l'aire géographique et de l'histoire des sociétés qui parlent ces langues.

Les programmes de langues vivantes contribueront ainsi à forger une culture générale ancrée dans des réalités culturelles et constituée de repères identifiables et partagés par tous les élèves.

Pour augmenter l'exposition aux langues vivantes et permettre un apprentissage complémentaire mobilisant les outils d'intelligence artificielle, chaque enseignant du CP au CM2 disposera d'un accès gratuit à l'application de langue Captain Kelly et au parcours de formation en ligne associé.

Un socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, psychosociales et de repères de culture générale.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture institué en 2013 entendait rassembler toutes les compétences à acquérir au cours de la scolarité obligatoire. S'il constitue le cadre de référence des programmes, force est de constater que son appropriation demeure relative. La moitié des professeurs considère ainsi que ce socle commun n'est pas un cadre utile à leur pratique professionnelle car insuffisamment articulé avec les disciplines.

Une refonte du socle sera donc engagée pour structurer son contenu autour de quatre familles de compétences :

- compétences fondamentales en mathématiques travaillées dans toutes les disciplines ;
- compétences fondamentales en français travaillées dans toutes les disciplines ;
- compétences psychosociales telles que la confiance en soi, l'organisation du travail personnel, la persévérance ou la capacité de travail en groupe ;
- connaissances de culture générale qui valident l'acquisition des repères mentionnés dans les programmes.

Ces repères devront faire l'objet d'évaluations aux moments clés du parcours de l'élève. On s'assurera qu'à la fin de l'année de 3e ces repères de culture générale soient suffisamment maîtrisés par les élèves.

En particulier, notre pays ne peut se résigner à ce que l'accès à une culture générale commune demeure socialement marquée. C'est au contraire en ayant l'ambition de donner à chaque élève une culture humaniste et scientifique que l'École pourra jouer tout son rôle pour lutter contre les inégalités de destin et doter chacun des élèves d'un regard critique et éclairé sur le monde.

Des manuels labellisés obligatoires en mathématiques et en français dans le premier degré et co-financés par l'état au CP.

Les données de la Depp ou de l'IGÉSR sont confirmées par la consultation des professeurs : aujourd'hui, plus d'un tiers des classes à l'école primaire ne disposent pas de manuels de français ou de mathématiques. En CP, cette proportion monte jusqu'à 60 %.

Pourtant, il est démontré par les comparaisons internationales, les expérimentations et les analyses conduites en France que l'usage de manuels fondés sur des méthodes pédagogiques efficaces et éprouvées améliore significativement les résultats des élèves (Dehaene et Alii, 2018). Ils apportent aux professeurs une progression du simple au complexe, un rythme d'apprentissage et des repères exigeants qui sont indispensables pour élever le niveau de nos élèves.

Si l'École de la République veut faire progresser tous ses élèves, alors tous ses élèves doivent disposer de manuels en français et en mathématiques à l'école élémentaire. L'État investira dès la rentrée 2024 pour financer aux côtés des communes l'achat d'un manuel de lecture et de mathématiques pour chaque élève de CP et de CE1.

Par ailleurs, contrairement à d'autres pays comme le Portugal ou le Japon, la France ne dispose d'aucun mécanisme permettant de certifier la qualité des manuels. Une procédure de labellisation sera mise en place pour certifier les manuels scolaires tout en respectant la liberté éditoriale des éditeurs et la liberté pédagogique des professeurs. Cette procédure associera laboratoires de recherche, professeurs et inspecteurs généraux. Les certificateurs analyseront les manuels édités

et proposeront leur labellisation dès lors que les critères définis dans le cahier des charges national seront respectés.

❖ **Axe 2 : Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève**

1. À partir de la rentrée 2024 - Organiser les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux flexibles tout au long du collège, avec des effectifs réduits à une quinzaine d'élèves pour les groupes les plus fragiles.
2. Rentrée 2024 - Généraliser le "8 h – 18 h" à tous les collèges de REP et REP+ avec de l'aide aux devoirs, de l'éducation artistique et culturelle et de l'éducation physique et sportive.
3. Rentrée 2024 - Renforcer substantiellement le volume horaire des enseignements généraux en terminale professionnelle.
4. Rentrée 2024 - Enseigner les mathématiques et le français en 2de et en 1re professionnelles en groupes à effectifs réduits.
5. Rentrée 2024 - Généraliser à tous les élèves de 2de l'usage de l'intelligence artificielle pour personnaliser les exercices à la maison en mathématiques et en français.
6. Expérimentation à la rentrée 2024 - Expérimenter un renforcement dans certaines disciplines pour les élèves en très grande difficulté en 6e et en 5e.

Le niveau des élèves présente dès l'entrée en 6e une forte hétérogénéité. La part des élèves en REP+ en difficulté en français à l'entrée en 6e est deux fois plus élevée que dans les collèges publics hors éducation prioritaire. Or, au collège, le parcours peu différencié des élèves, avec seulement quelques choix d'enseignements optionnels, ne permet pas de tirer tous les élèves vers le haut.

À la différence de ses voisins européens, la France propose une grande variété d'enseignements. Les marges de manœuvre laissées aux établissements demeurent toutefois insuffisantes pour mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves, renforcer le suivi de ceux qui présentent le plus de difficultés, sans renoncer à élever chaque élève au plus haut niveau de ses capacités.

Une grande majorité de professeurs aimerait pouvoir mieux différencier leurs enseignements. 80 % soulignent la nécessité de trouver une organisation des enseignements différente pour gérer l'hétérogénéité des élèves. La nouvelle organisation de la classe de 6e introduite à la rentrée 2023, avec une heure de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français, constitue un point d'appui pour des transformations plus structurelles.

L'organisation de groupes de niveaux flexibles en mathématiques et en français tout au long du collège.

Pour permettre à tous les élèves de progresser dans des classes et des collèges hétérogènes, une organisation en groupes de niveaux sera mise en place à compter de la rentrée 2024 en mathématiques et en français ; c'est-à-dire pour environ un tiers des heures de cours des élèves. Pour les autres enseignements, le groupe classe demeurera, permettant de combiner les apports de la mixité scolaire et des pédagogies différenciées pour les élèves.

Ces groupes de niveaux seront constitués en fonction des besoins identifiés par les professeurs ainsi que par les résultats aux tests de positionnement de début d'année et pourront évoluer en cours d'année pour tenir compte de la progression des élèves. Les groupes les plus en difficulté seront dédoublés, avec des effectifs réduits, permettant aux professeurs de disposer des conditions d'enseignement les plus favorables pour faire progresser leurs élèves.

Faire du collège un lieu qui accueille, qui protège et qui élève.

Depuis la rentrée 2023, près de 200 collèges en réseaux d'éducation prioritaire ont mis en œuvre l'accueil de 8h à 18h en proposant des activités variées aux élèves : aide aux devoirs, éducation artistique et culturelle, éducation physique et sportive, sorties scolaires.

En élargissant les horaires d'accueil, y compris le mercredi après-midi, et en développant des partenariats, ces collèges se sont dotés de réponses supplémentaires et efficaces aux problématiques des emplois du temps discontinus des élèves. Ils garantissent ainsi une prise en charge des jeunes pour éviter qu'ils ne se retrouvent seuls chez eux ou livrés à eux-mêmes.

Avec l'aide d'enseignants volontaires, dans le cadre du dispositif Devoirs faits qui met en œuvre un véritable service public de l'aide aux devoirs, avec l'appui d'intervenants culturels et d'associations qui sont parties prenantes des cités éducatives, ces 200 collèges contribuent à lutter contre les inégalités de destin et à œuvrer pour la réussite de leurs élèves.

Y sont aussi intégrés les actions d'éducation à la santé, à la citoyenneté, ainsi que les ateliers artistiques mis en place sur la pause méridienne. Cette généralisation s'articulera avec les dispositifs existants, comme les programmes de réussite éducative ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Renforcer le volume horaire des enseignements généraux au lycée professionnel et dispenser une partie des enseignements de mathématiques et de français en seconde et en première professionnelles en groupes à effectifs réduits.

Les tests de positionnement montrent qu'à l'entrée en 2de professionnelle, près de deux-tiers des élèves présentent des fragilités en mathématiques et en français.

Les élèves de la voie professionnelle bénéficieront de toutes les transformations engagées à l'école primaire comme au collège. Il n'en demeure pas moins nécessaire de prolonger cet effort d'élévation du niveau à partir de la 2de professionnelle.

C'est pourquoi, dans la voie professionnelle, les enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie seront renforcés dès la rentrée 2024.

Un usage raisonné du numérique et de l'intelligence artificielle pour personnaliser les apprentissages et individualiser la progression des élèves.

C'est au cœur de la classe et dans les interactions entre le professeur et ses élèves, ainsi qu'entre les élèves, que se construisent les apprentissages.

Les outils numériques sont utiles pour simplifier certaines tâches des professeurs et pour favoriser la différenciation pédagogique par des travaux en groupes autonomes, qui permettent aux professeurs de se consacrer davantage aux élèves en difficulté. Les usages numériques facilitent également le lien entre l'école et les familles et le suivi de la progression de chaque élève par ses professeurs. Ce sont aussi des leviers de soutien scolaire efficaces dans le cadre de devoirs faits ou à la maison.

Ces technologies sont à utiliser de manière raisonnée et avec un accompagnement adapté. Certains logiciels et outils numériques, incluant ou non de l'intelligence artificielle, ont fait la preuve de leur efficacité dans des situations pédagogiques spécifiques, en complément du cours délivré par les professeurs.

Les outils numériques permettent en effet d'augmenter l'attention et l'engagement de chaque élève par le biais de contenus ludiques, et de délivrer pour chaque élève des contenus adaptés à ses besoins et à son niveau. Aujourd'hui, des outils d'intelligence artificielle peuvent entretenir un dialogue avec les élèves et leur permettre de progresser à l'oral grâce à la reconnaissance vocale,

mais leur proposent aussi des exercices de grammaire, de syntaxe ou de traduction adaptés à leur niveau.

De tels outils permettent également d'individualiser la progression des élèves en français ou en mathématiques, avec une méthode basée sur la répétition ludique d'exercices pour maîtriser les fondamentaux en grammaire, conjugaison, écriture, calcul, géométrie ou logique. Basés sur les enseignements des sciences cognitives, ils offrent aux élèves une flexibilité d'usage qui les rendent d'autant plus attractifs, et complémentaires de l'enseignement du professeur.

Après ce succès dans les usages, de nouveaux partenariats d'innovation en intelligence artificielle seront lancés dès le 8 janvier 2024 en lien avec des laboratoires de recherche, le programme France 2030 et la Caisse des dépôts et des consignations pour déployer de tels outils aux cycles 3 et 4 (CM1 – 3e) en français, en mathématiques et en langues vivantes (anglais, espagnol, italien et allemand).

La France sera ainsi le premier pays au monde à généraliser à titre gratuit l'usage d'une intelligence artificielle à tous les élèves d'une classe d'âge pour accompagner leur progression scolaire. Elle sera utilisée en dehors des heures de cours et en complément de l'accompagnement en classe pour approfondir les notions fondamentales, en lien avec les évaluations nationales de 2de.

Enfin, un guide pédagogique des usages du numérique en classe sera édité par le ministère au printemps 2024 à destination de tous les enseignants, afin d'accompagner leur pratique sur le terrain, tout en prenant en compte les transformations induites par l'arrivée des IA génératives, notamment dans le rapport à l'évaluation.

Un renforcement dans certaines disciplines pour les élèves en très grande difficulté.

Certains élèves ont besoin de plus de temps, d'une pédagogie adaptée et de pratiques renforcées pour maîtriser les attendus fixés par les programmes.

Dans l'esprit du parcours aménagé de formation initiale (Pafi), qui constitue une mesure efficace de prévention du décrochage scolaire, une réponse personnalisée aux difficultés de l'élève sera expérimentée.

Les conseils de classe pourront proposer aux élèves en grande difficulté un renforcement dans les enseignements fondamentaux jusqu'à 2 à 3h par semaine. La durée du parcours sera individualisée selon les besoins des élèves. Le parcours pourra débuter à tout moment de l'année et sera formalisé par un contrat d'objectifs individualisé proposé par l'établissement en lien avec l'élève et sa famille.

Déployé notamment au début du collège, ce dispositif pédagogique de remise à niveau, rendu possible par la marge d'autonomie des établissements, permettra aux élèves les plus en difficulté de rattraper leur retard dans les apprentissages pour poursuivre plus sereinement leur parcours.

❖ Axe 3 : Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

1. Supprimer les correctifs académiques des notes au brevet et au baccalauréat - Session 2024
2. Refondre le contrôle continu pour le brevet : ce sont les notes qui compteront (pour 40 % de la note finale et 60 % pour les notes d'examens) et non plus les tranches de compétences - Session 2025

3. Le brevet deviendra obligatoire pour passer directement en 2de : les élèves qui n'auront pas le brevet seront scolarisés en "prépa-lycée" pendant un an - Rentrée 2025
4. Des mentions AB, B, TB, TB avec félicitations seront aussi décernées pour le CAP - Session 2025
5. Session 2026 - Introduire une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de 1re générale et technologique (comme le "bac de français").
6. Rentrée 2024 - À l'école élémentaire, sortir d'une doctrine de passage quasi systématique en classe supérieure et promouvoir les dispositifs de remédiation (stages de réussite, accompagnement personnalisé, tutorat) avant redoublement.
7. Début 2024 - Rendre le dernier mot aux professeurs pour la prescription de dispositifs de remédiation et le redoublement des élèves.
8. Rentrée 2024 - Donner aux professeurs les résultats de leurs élèves aux évaluations nationales, mais aussi les résultats au niveau de l'établissement et de l'académie pour leur permettre de les situer.

La volonté d'élever le niveau de tous les élèves est au coeur du projet de l'École de la République. Elle passe par la fixation d'un niveau d'exigence pour les élèves par leurs professeurs et par l'institution scolaire. Cette exigence est facteur d'ambition et de motivation pour les élèves, soutenus par la confiance de leurs professeurs et de l'institution scolaire en leur réussite possible.

L'exigence des savoirs suppose ainsi de renouer avec la fiabilité de l'évaluation. Le diplôme national du brevet et le baccalauréat doivent dire la vérité sur les acquis des élèves et redevenir un étalon de mesure fiable de cette exigence. Elle suppose aussi de doter les équipes éducatives de tous les leviers pour adapter leurs pratiques pédagogiques à la progression de leurs élèves.

Renforcer l'exigence globale du brevet et du baccalauréat.

Le diplôme national du brevet est un rite de passage et une préparation aux examens ultérieurs. Son obtention demeure sans incidence sur la suite du parcours de l'élève puisqu'un élève qui n'obtient pas son brevet peut néanmoins passer en 2de. En outre, les modalités d'attribution des points en fonction du degré de maîtrise du socle, sur une échelle de 4 niveaux, ne permettent pas de rendre compte fidèlement du niveau réel des élèves.

Il faut donc redonner au diplôme du brevet la valeur d'un véritable examen national qui atteste effectivement d'un niveau et d'une culture générale commune. La crédibilité des examens nécessite, au brevet comme au baccalauréat, la sincérité et la fidélité de la notation. Les professeurs, par leur compétence et leur expertise en matière d'évaluation, sont les mieux placés pour rendre compte du niveau réel des élèves.

Reconnaître la réussite et l'excellence des jeunes diplômés du CAP.

Certains examens nationaux bénéficient de la possibilité de valoriser la réussite des jeunes lauréats avec l'attribution de mentions. C'est le cas du brevet et des baccalauréats général, technologique et professionnel.

Cette récompense reconnaît les efforts fournis par les candidats tout au long de leur parcours scolaire. Elle est gratifiante pour les élèves qui ont bien travaillé et se sont investis avec régularité tout au long de la préparation du diplôme. Jusqu'à présent, les candidats lauréats du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) n'étaient toutefois pas concernés.

Il est essentiel dans un souci de justice scolaire que l'engagement, la réussite et l'excellence de ces élèves puissent aussi être soulignés et valorisés.

Une évaluation de la culture mathématique et scientifique avec une épreuve anticipée en fin de classe de première générale et technologique.

Le baccalauréat général compte aujourd'hui trois épreuves terminales communes à tous les élèves, toutes relevant des humanités, avec l'écrit de français, l'oral de français et la philosophie. L'absence d'épreuve commune permettant de certifier le niveau des élèves en mathématiques en fin de classe de 1^{re} n'est pas satisfaisante.

Une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique sera instaurée en fin de 1^{re} générale et technologique. Elle permettra de tester la capacité des élèves à comprendre les principaux objets mathématiques indispensables à tous, à résoudre des problèmes fondés sur des données et à construire un raisonnement logique.

Cette épreuve, qui pourra présenter des adaptations pour tenir compte du parcours des candidats (choix de la spécialité mathématiques ou suivi de l'enseignement scientifique et mathématiques), vise à affirmer des attendus en termes d'exigence collective du niveau de tous les lycéens généraux. Cette épreuve nouvelle nécessitera de revoir la pédagogie des mathématiques au collège et au lycée.

À l'école élémentaire, sortir d'une doctrine de passage quasi systématique en classe supérieure.

Par le passé, notre système éducatif a eu recours massivement au redoublement. À la fin des années 1980, un tiers des élèves arrivant en fin de CM2 avaient redoublé au moins une classe. Aujourd'hui, c'est le cas de seulement 4,5 % des élèves. En particulier, le choix a été fait en 2014 de rendre le redoublement exceptionnel et de le conditionner à l'accord écrit des parents, sans pour autant développer de véritables alternatives de remédiation.

Pourtant, durant la même période, le niveau global des élèves ne s'est pas amélioré. Si 98 % des élèves passent aujourd'hui chaque année du CP au CE1, 15 % ne maîtrisent pas la compréhension des textes à l'oral et 8 % ne lisent pas correctement des nombres entiers.

Le choix réalisé en 2014 s'appuyait sur l'idée que le redoublement ne serait pas efficace. Toutefois, la recherche scientifique montre que le redoublement peut être efficace s'il intervient dès les petites classes, de même que les alternatives telles que les stages de réussite proposés durant les vacances scolaires, l'accompagnement personnalisé ou le tutorat.

C'est aussi le constat que font les professeurs : certains élèves ont besoin de plus de temps pour acquérir certaines connaissances ou compétences. Loin d'être un choix social, promouvoir un passage quasi systématique en classe supérieure peut condamner des élèves à l'échec scolaire durant toute leur scolarité.

Au contraire, consacrer une année d'enseignement supplémentaire ou des dispositifs de remédiation et de rattrapage à des élèves en difficulté permet d'investir plus pour ceux qui en ont le plus besoin. Mieux vaut réussir sa scolarité élémentaire en six ans plutôt que demeurer en difficulté après cinq années.

L'équipe pédagogique identifiera les élèves ayant besoin d'un rattrapage sur la base des tests de positionnement réalisés en début d'année et à mi-année et en se référant aux évaluations de classe. Dès le mois de février, les professeurs pourront proposer à ces élèves un parcours renforcé en temps scolaire et des stages de réussite durant les vacances scolaires. Sera également expérimentée l'organisation de tutorats entre pairs, dont la recherche a montré que les effets étaient positifs pour les tuteurs comme pour les tutorés.

Si ces périodes de remise à niveau sont suffisantes, le principe du "passage sous conditions" permettra à l'élève de passer en classe supérieure. Si au contraire cette remise à niveau s'avère

insuffisante, l'élève ne maîtrisant pas la lecture en fin de CP redoublera son année dans le cadre d'un parcours adapté, par exemple dans une classe à deux niveaux ou avec des aménagements horaires.

Si l'accord des familles doit être recherché, l'équipe pédagogique est la seule en mesure de déterminer si les difficultés d'un élève lui font courir un risque excessif d'échec en cas de passage dans le niveau supérieur.

Permettre aux professeurs de situer les résultats de leurs élèves pour mieux les faire progresser.

Enfin, pour identifier les besoins de leurs élèves, les professeurs doivent connaître leurs résultats aux évaluations mais aussi les résultats de leur école ou de leur établissement, de leur circonscription, et plus largement de leur département ou de leur académie.

Cette contextualisation est indispensable à l'adaptation de leurs pratiques et à l'amélioration des résultats dans le contexte spécifique de leur école ou de leur établissement. Les professeurs doivent aussi être régulièrement informés des travaux menés au sein des conseils académiques des savoirs fondamentaux. Les académies organiseront donc une communication des feuilles de routes académiques et transmettront régulièrement la synthèse des travaux engagés.

Dès la rentrée 2024 et à chaque rentrée scolaire (en novembre, après les évaluations), tous les professeurs se verront adresser individuellement l'ensemble des informations permettant de situer les résultats de leurs élèves.

Document 2 :

acte 1 - infographie extrait 2 du dossier de presse du 5 décembre 2023 : « Choc des savoirs : élever le niveau de notre école - synthèse des mesures du plan & Calendrier des mesures. »

www.education.gouv.fr

Choc des savoirs Calendrier des mesures

DÈS CETTE ANNÉE SCOLAIRE



- Redonner le dernier mot aux enseignants en mettant fin au dernier mot aux parents pour le **redoublement**
- Expérimentation de l'**application MIA Seconde** pour les élèves de 2^{de}

Brevet 2024

- Fin des correctifs académiques

Baccalauréat 2024

- Fin des correctifs académiques

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** de l'école maternelle, du CP, du CE1 et du CE2
- **Labellisation des manuels** de lecture en CP
- Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des **résultats aux évaluations nationales** de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie
- Mise en place des **groupes de niveaux en français et en mathématiques** en 6^e et 5^e avec des effectifs réduits pour les élèves les plus fragiles
- Mise en place d'un **accueil tous les jours de 8 h à 18 h dans tous les collèges REP et REP+**
- Mise en place, à titre expérimental dans le cadre d'un contrat avec les familles, de **parcours personnalisés et aménagés spécifiquement pour les élèves en grande difficulté de 6^e et de 5^e**
- Accès gratuit à l'**application MIA Seconde** pour tous les élèves de 2^{de}
- **Au lycée professionnel :**
 - augmentation du volume horaire dans les enseignements généraux en terminale
 - généralisation des groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques en 2^{de} et en 1^{re}

Brevet 2025

- Nouvel équilibre entre le **contrôle continu (40 %)** et les **épreuves terminales (60 %)**
- Fondement du contrôle continu sur la **moyenne des notes de toutes les disciplines**
- Le brevet devient obligatoire **pour rentrer directement en 2^{de}**

CAP 2025

- Attribution de mentions **Assez bien, Bien, Très bien et Très bien** avec les félicitations du jury en fonction de la moyenne obtenue au 1^{er} groupe d'épreuves

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** :
 - du CM1, du CM2 et de la 6^e
 - de langues vivantes étrangères de la 6^e à la terminale
 - de mathématiques en 2^{de} et 1^{re} générale et technologique
- Application du **nouveau socle commun** de connaissances, de compétences et de culture
- **Labellisation des manuels** de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^e
- Mise en place des **groupes de niveaux en français et en mathématiques** en 4^e et 3^e avec des effectifs réduits pour les élèves les plus fragiles
- Mise en place d'un **dispositif de préparation au lycée** pour remettre à niveau les élèves n'ayant pas obtenu leur brevet, avant un passage possible en 2^{de}

Baccalauréat 2026

- Mise en œuvre de l'**épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique** en 1^{re} générale et technologique

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** de 5^e, 4^e et 3^e
- **Labellisation de tous les manuels** du CP à la terminale

Document 3 :

acte II –Choc des savoirs : présentation et calendrier des mesures. 12 novembre 2024
www.education.gouv.fr

❖ L'enjeu

L'École française, inclusive, gratuite et laïque doit pouvoir élever le niveau de chaque élève pour briser les inégalités sociales et territoriales, un engagement crucial face aux fractures qui divisent le pays.

Le constat

En 4^e, les résultats stagnent ou régressent. Un quart des élèves de 2^{de} ne maîtrise pas les fondamentaux nécessaires. Le collège reste un défi : il doit redevenir un lieu de conquête scolaire, pas de décrochage.

L'École peut être le moteur du progrès social, mais il faut pour cela engager une action forte et soutenue.

❖ Les nouvelles mesures de l'acte II

Refondation des programmes scolaires

Une refonte complète des programmes de français et mathématiques, de la maternelle à la 3^e, et des programmes de langues vivantes de la 6^e à la terminale, est engagée avec des repères clairs à chaque niveau.

Il s'agit d'offrir aux enseignants et aux parents des attentes annuelles précises pour suivre les progrès de chaque élève.

Labellisation des manuels

Des manuels scolaires labellisés et financés par l'État sont mis à disposition dans les zones REP et REP+, ainsi qu'en zones rurales.

Ils proposent des repères fiables, garants d'unité, car chaque élève mérite une base solide et chaque professeur un cap précis, tout en respectant la liberté pédagogique des enseignants : la labellisation est un soutien, pas une contrainte.

Accompagnement des élèves au collège

Les groupes de besoins en français et en mathématiques sont maintenus en 6^e et 5^e et étendus en 4^e et 3^e dès la rentrée 2025, en alternant une heure de français et de mathématiques chaque semaine.

Une heure hebdomadaire de Devoirs faits est prévue pour 800 000 élèves en 4^e et 3^e. 22 000 stages de réussite sont proposés pendant les vacances.

Ces dispositifs offrent un accompagnement personnalisé et renforcé aux élèves en difficulté.

C'est l'excellence pour tous qui est visée, pas l'élitisme pour quelques-uns. Avec des parcours sur-mesure, chaque élève a les clés de sa réussite.

Valorisation du brevet

Dès la session 2027, le brevet deviendra une première étape obligatoire pour entrer au lycée, avec une nouvelle répartition entre contrôle continu (40 %) et épreuves finales (60 %).

Les correctifs académiques ont été éliminés pour redonner du sens et de la valeur à ce diplôme et le rendre plus exigeant et plus juste.

Retour des mathématiques au baccalauréat

Dès juin 2026, tous les élèves de 1^{re} passeront une épreuve de mathématiques anticipée pour rehausser le socle commun en mathématiques et sciences de tous les futurs citoyens.

Le brevet et le bac doivent redevenir des passeports d'exigence pour l'avenir.

Climat scolaire et sécurité

Dès janvier, un renfort sera déployé dans les établissements sensibles : 150 CPE et 600 assistants d'éducation seront recrutés dans les collèges et lycées les plus exposés aux risques de violence.

Dès 2025, 1 000 établissements scolaires seront sécurisés en lien avec les collectivités.

L'apprentissage exige un environnement serein : garantir la tranquillité dans chaque établissement, c'est protéger l'avenir de chaque élève.

Élever le niveau, c'est la mission de l'École.

Si nous réussissons, c'est toute la République qui triomphe.

Avec l'Acte II du Choc des savoirs, nous choisissons le sursaut plutôt que le déclin de notre École.

Chaque élève disposera des moyens et d'un accompagnement sur mesure pour réussir, quelle que soit sa condition d'origine.

Document 4 :

acte II – infographie du 12 novembre 2024 - Choc des savoirs calendrier des mesures

www.education.gouv.fr

Choc des savoirs - Acte II

Calendrier des mesures

DÈS CETTE ANNÉE SCOLAIRE



- **Évaluations en français et mathématiques généralisées** à tous les niveaux de l'école élémentaire pour la première fois
- **D'ici la fin 2024** : les professeurs disposeront des résultats de leurs élèves aux évaluations nationales mais aussi des résultats au niveau de l'établissement et de l'académie pour leur permettre de les situer
- **Les professeurs ont désormais le dernier mot** pour décider du redoublement de leurs élèves
- Mise en place de **groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e** avec des effectifs réduits pour les élèves en difficulté
- Le français et les mathématiques désormais enseignés en effectifs réduits en 2^{de} et 1^{re} professionnelles
- Les horaires dédiés aux enseignements généraux renforcés en terminale professionnelle
- **Printemps 2025** : mise à disposition des **premiers manuels labellisés de CP et CE1** en français et en mathématiques

Brevet 2025

- Des **notes séparées** en histoire-géographie et en EMC
- Introduction d'une **mention « très bien avec félicitations du jury »** pour les élèves qui obtiennent 18/20 ou plus

À LA RENTRÉE



- Application de **nouveaux programmes en français et en mathématiques** pour les élèves de la maternelle à la 6^e
- Application de **nouveaux programmes de langues vivantes** en 6^e, 2^{de}, 1^{re} et terminale
- Manuels labellisés financés par l'État en CP et CE1 en REP, REP+ et dans les communes rurales
- **Soutien renforcé pour les élèves de 4^e et de 3^e** avec :
 - en classe, une **heure hebdomadaire de soutien** en groupe de besoins en alternance entre français et mathématiques
 - hors de la classe, deux fois plus d'heures de Devoirs faits et stages de réussite

Brevet 2026

- Une nouvelle répartition entre contrôle continu (40 %) et épreuves terminales (60 %)
- Le contrôle continu sera désormais fondé sur la moyenne des notes de 3^e

Baccalauréat 2027

- Une **épreuve anticipée de mathématiques en classe de 1^{re}** instaurée en juin 2026 au lycée général et technologique comptant pour la session du baccalauréat 2027

À LA RENTRÉE



- Application de **nouveaux programmes en français, en mathématiques et en langues vivantes** pour les élèves de la 5^e à la 3^e

Brevet 2027

- Le DNB devient obligatoire pour accéder directement à la 2^{de} générale, technologique ou professionnelle

Document 5 :

Extrait « Revalorisation des rémunérations des perspectives de carrière des équipes éducatives » mis place dès la rentrée scolaire 2023 »

www.education.gouv.fr

Des missions complémentaires et attractives pour les professeurs volontaires

Dans le cadre du [Pacte, des missions complémentaires et attractives](#) sont proposées, à compter de la rentrée 2023, aux professeurs volontaires. Ces missions ont pour but d'améliorer le service public de l'éducation pour la réussite des élèves, en répondant toujours mieux à leurs besoins et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements.

Deux ensembles de missions complémentaires

Les missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves

Un premier ensemble porte sur des missions correspondant à un nombre d'heures d'enseignement ou d'activités pédagogiques avec les élèves.

Aujourd'hui, certains élèves peuvent perdre jusqu'à un an de scolarité en raison des absences cumulées tout au long de leur parcours scolaire. Aussi, les missions de [remplacement](#) de courte durée seront prioritairement proposées et effectuées dans l'ensemble des collèges et des lycées pour que les élèves bénéficient de l'ensemble des heures d'enseignement prévues à leur emploi du temps. L'heure supplémentaire sera rémunérée 69 € bruts. Pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'entrée au collège, les professeurs des écoles pourront intervenir dans le cadre du dispositif [Devoirs faits](#), assurer du soutien renforcé auprès des élèves en difficulté et intervenir dans le cadre de sessions de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6e.

Les missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire

Un deuxième ensemble relève de **missions exercées au titre de l'ensemble d'une année scolaire** : accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination de la découverte des métiers de la 5e à la 3e, accompagnement de projets pédagogiques innovants, etc.

Les missions complémentaires dans le 1er degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6e	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h

Les missions complémentaires dans le 1er degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	24 h
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/

Les missions complémentaires dans le 2nd degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Remplacement de courte durée	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 h
Missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/
	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5e, 4e et 3e	/

Document 6 :

Dossier de presse - Rentrée scolaire 2024 : des moyens renforcés pour mettre en œuvre le choc des savoirs.

www.education.gouv.fr

L'année scolaire 2024-2025 sera marquée par une nouvelle diminution forte du nombre d'élèves de l'ordre de - 83 000, poursuivant une tendance démographique observée depuis plusieurs années. On constate ainsi une baisse de plus de 77 000 élèves dans le premier degré public à la rentrée 2023. Cette baisse démographique est moins significative dans le second degré public mais s'élève à 2 700 élèves en moins à la rentrée 2023.

Dans le premier degré, le nombre d'élèves par classe atteindra le niveau le plus bas depuis que cet indicateur est mesuré

Compte tenu de la baisse très importante du nombre d'élèves prévue à la rentrée scolaire 2024 du fait de la démographie, la baisse de 650 moyens d'enseignement dans le premier degré public permettra de poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement et d'atteindre un niveau inédit avec 6,03 professeurs pour 100 élèves à la rentrée scolaire 2024, contre 6,00 à la rentrée 2023 et 5,46 à la rentrée 2017.

Exprimé en nombre d'élèves par classe, l'enseignement primaire accueillait 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017, contre 21,5 en 2023 ; et ce chiffre devrait encore diminuer à la rentrée 2024 pour atteindre son plus bas niveau historique depuis que cet indicateur est mesuré.

Cette évolution historique permettra de répondre aux priorités du ministre pour l'école primaire :

- achèvement du dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2024 ;
- progression de la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité ;
- pérennisation des contrats locaux d'accompagnement et poursuite du déploiement des territoires éducatifs ruraux.

En outre, le PLF 2024 permettra de financer l'achat de manuels certifiés en lecture et mathématiques en classes de CP et CE1 à hauteur de 30 M€, alors que près de 60 % des élèves de CP ne disposent pas aujourd'hui d'un manuel de référence.

Dans le second degré, priorité est donnée au "choc des savoirs" pour élever le niveau des élèves et à l'école inclusive

Alors que les collèges et lycées (post-bac compris) ont accueilli 2 700 élèves de moins à la rentrée 2023 qu'à la rentrée 2022, le second degré public devrait connaître une nouvelle baisse de 7 800 élèves à la rentrée 2024.

Malgré cette baisse du nombre d'élèves, le schéma de rentrée 2024 prévoit des créations d'emplois dans le second degré, pour la première fois depuis 2017, à hauteur de +574 moyens d'enseignement.

Ces moyens supplémentaires permettent la mise en œuvre du "choc des savoirs" annoncé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal, le 5 décembre dernier afin d'élever le niveau des élèves. Le dispositif qui sera mis en œuvre à la rentrée 2024 prévoit les mesures suivantes :

- la mise en place de groupes de niveaux pour l'enseignement des mathématiques et du français pour les élèves de 6e et de 5e afin de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et faire progresser tous les élèves - avec des groupes limités à 15 élèves pour les plus en difficulté ;
- le renforcement des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie au lycée professionnel ;
- la création de classes "prépa-lycée".

Les créations d'emplois permettent également de financer les priorités suivantes :

- prise en compte de la couverture de la démographie pour les académies qui vont connaître une évolution positive ;
- poursuite de l'effort de création d'ULIS et de places pour accueillir les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et de troubles du neuro-développement ;
- création de pôles d'appui à la scolarité pour mieux accompagner les enfants à besoins particuliers et leur famille.

L'effort réalisé en termes de moyens d'enseignement, malgré la baisse démographique, permet ainsi d'impulser une politique ambitieuse au service de l'élévation du niveau de tous élèves.